

Place des jeunes dans les territoires ruraux

Déclaration du groupe de la Coopération

Lutter contre la marginalisation des territoires fragiles ou excentrés constitue une priorité pour l'avenir de notre pays. Le CESE avait d'ailleurs souligné dans son rapport annuel 2015 combien la montée de la pauvreté dans certaines zones rurales était inquiétante, générant un sentiment de déclassement et de relégation, qui n'est pas sans répercussions politiques. Cet enjeu concerne tout particulièrement les jeunes générations confrontées dans ces territoires à un certain manque de débouchés professionnels et à l'éloignement des lieux de décision et de certains services.

Ces difficultés sont réelles, mais la jeunesse rurale n'en présente pas moins une très grande diversité de situations, à l'image de la diversité des territoires ruraux ; elle constitue ainsi un vivier essentiel pour l'attractivité et l'avenir de ces territoires. Si les jeunes ruraux.ales sont moins diplômé.e.s que les jeunes urbain.e.s, ils.elles entrent plus tôt dans la vie active et sont aussi globalement moins touché.e.s par le chômage.

Au-delà de leur diversité, ces jeunes présentent certaines particularités vis-à-vis des jeunes des territoires urbains, notamment en matière de formation, d'accès à l'emploi et au logement.

Ce constat justifie une approche globale via un « Pacte Jeunes Ruraux » au niveau national qui serait décliné dans les territoires comme le préconise l'avis. Il s'agit notamment de répondre à l'insuffisante coordination des politiques publiques.

Le groupe de la coopération partage l'objectif de favoriser via ce pacte un meilleur accès à la formation, à la mobilité, à la santé et au logement :

- parmi ces enjeux, la question de l'accessibilité physique et numérique nous paraît essentielle pour les jeunes générations ;
- l'avis souligne également les inégalités femmes/ hommes : en matière d'emploi, des jeunes femmes et notamment des jeunes mères sont confrontées à un marché du travail limité, à la faiblesse des services pour la petite enfance, à la distance domiciletravail, à la dépendance à la possession d'un véhicule. C'est pourquoi l'avis préconise que les diagnostics territoriaux intègrent des études genrées ;
- la mobilité d'une partie des jeunes est largement dépendante de leur possibilité de se loger. Leurs besoins doivent donc être systématiquement repérés au sein des programmes locaux de l'habitat.

Le soutien aux jeunes en zones rurales passe par le soutien au développement économique : l'emploi reste la clé de l'intégration, pour autant que les progrès humains soient mis au cœur de l'acte d'entreprendre comme le portent les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Nous soutenons la proposition de campus ruraux de projets. L'avis souligne avec pertinence la capacité des jeunes à proposer des solutions innovantes. Les coopératives s'emploient à favoriser la reprise et la création d'activités économiques, que ce soit via les

coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ou les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

La participation à la vie publique des jeunes générations doit être encouragée.

Beaucoup de coopératives agricoles développent des partenariats avec les établissements d'enseignement agricole et soutiennent l'accès aux responsabilités dans les instances de gouvernance. La coopération veut promouvoir l'émancipation des individus via un entrepreneuriat collectif qui place l'humain au cœur de sa gouvernance. Ces principes coopératifs sont porteurs de sens pour les jeunes d'aujourd'hui.

Notre jeunesse est riche de talents pour entreprendre, construire les territoires ruraux d'aujourd'hui et demain et relever les défis auxquels notre pays est confronté. Investissons dans les démarches entrepreneuriales et associatives, qui comme la coopération, créent de l'emploi et de l'activité dans nos territoires ruraux et mettent la transmission aux générations futures au cœur de leur projet.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.